



**PROCES VERBAL**  
**de la séance du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Lundi 24 Mars 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 24 Mars à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la Présidence de M. Grégoire BAILLEUX, Maire.  
La Séance a été publique.

**Etaient présents :**

M. Grégoire BAILLEUX, Maire, M. Thierry BLANGY, Mme Sheila ROQUILLET, M. Jérôme NEVEU, Mme Marinette CORNE, M. Dominique HUETZ, Mme Nicole ARTH, Mme Corinne LECOMTE, Mme Christine GUYON, M. Daniel SOLET, M. Alban DÉCOSSE,  
M. William BELHOMME, Mme Patricia COREN

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir :**

Mme Valérie CHENEAU donne pouvoir à M. Dominique HUETZ  
M. Daniel LE FOLL donne pouvoir à M. William BELHOMME

Convocation du 07 Mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Pouvoirs : 2

Votants : 15

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.



- 1 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 10 Février 2025
- 3 Finances : ☞ Compte Financier Unique 2024
- 4 ☞ Affectation des résultats 2024
- 5 ☞ Taux de la Fiscalité Directe Locale 2025
- 6 ☞ Subventions aux Associations 2025
- 7 ☞ Budget Primitif 2025
- 8 Tarifs des services périscolaires
- 9 Tarif pour la pièce de théâtre du 05 Avril 2025
- 10 Demandes de subventions Fonds de Concours 2025
- 11 Suppression de 2 postes Animateur (9h30 et 18h30)
- 12 Validation de devis de travaux ou d'acquisitions
- 13 Travaux de renaturation des cours d'écoles
- 14 Informations diverses

**1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme CORNE Marinette est désigné Secrétaire de séance.

**2 - APPROBATION DE LA SEANCE DU 10 Février 2025**

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires ou des observations : Aucun

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 Février 2025 :

**VOTE : POUR 14 CONTRE 0**

**ABSTENTION 1** (Mme Guyon qui était absente)

### DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe que, depuis la dernière séance de Conseil Municipal, il a pris les décisions suivantes :

#### Décisions d'ordre général

N° de la décision	Date de la décision	Objet
04 / 2025	11.02.2025	ERI CONCEPT : Acquisition de 2 photocopieurs
05 / 2025	11.02.2025	ERI CONCEPT : Acquisition de 3 ordinateurs portables
06 / 2025	25.02.2025	GAZ DEPANNAGE : Maintenance des VMC
07 / 2025	04.03.2025	Honoraires Cabinet GILSON : Renaturer les écoles Tranche 1
08 / 2025	19.03.2025	BOURDELAS : Mise en place d'une domotique chauffage
09 / 2025	19.03.2025	VOLPE : Poursuite du développement de l'organigramme des clés
10 / 2025	19.03.2025	ELANCITE : Acquisition de 2 radars pédagogiques
11 / 2025	19.03.2025	ELANCITE : Acquisition de 2 balises lumineuses (proximité d'écoles)
12 / 2025	19.03.2025	RIO COUVERTURE : Réfection toiture Ecole Maternelle

#### Décisions relatives aux D.I.A. (Déclarations d'Intention d'Aliéner)

N° de la décision	Date de la décision	Objet
01 / 2025	03.03.2025	DIA 53 rue des Gâtines

### 3 – BUDGET COMMUNE : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Monsieur le Maire donne la parole à M. NEVEU, Adjoint en charge des finances, qui commence par rappeler la délibération n° 22-09.05 du 27 septembre 2022, par laquelle il avait été décidé de dissoudre le budget de la Caisse des Ecoles. Cette dissolution sera actée après 3 ans sans mouvements sur ce budget. C'est pourquoi le CFU 2024 de la Caisse des Ecoles existe, mais qu'il est vide, les écritures ayant été intégrées dans le budget de la commune

La présentation de ces comptes a été faite à l'ensemble des membres du conseil

Monsieur Jérôme NEVEU, présente ensuite les résultats budgétaires de l'exercice 2024 au travers du Compte Financier Unique, établit conjointement avec le Receveur de la Commune.  
Il précise que les résultats de fonctionnement restent stables.

D'autre part, notre part d'endettement représente 6.4 années. Celle-ci est raisonnable, étant donné que le taux moyen indiquant un endettement des communes de notre strate est de 9 années.

Exercice 2024	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT de l'exercice
INVESTISSEMENT	734 684.37 €	598 767.71 €	Déficit de 135 916.66 €
FONCTIONNEMENT	1 029 309.88 €	1 640 934,32 €	Excédent de 611 624.44 €

Les membres n'ont pas de questions. Le Maire précise que les documents sont consultables en mairie.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le déroulement du vote est assuré par M. Thierry BLANGY, en sa qualité de 1<sup>er</sup> Adjoint.

Le Maire revient dans la salle.

M. Blangy lui annonce que le vote a été favorable, à la majorité des votants : 11 voix POUR et 3 voix CONTRE (M. Belhomme, Mme Coren, M. Le Foll)

**Délibération n° 25-03.01 : Compte Financier Unique 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des votants : 11 voix POUR et 3 voix CONTRE (M. Belhomme, Mme Coren, M. Le Foll)

☞ ADOPTE le Compte Financier Unique 2024 de la Commune.

☞ DONNE quitus à Monsieur le Maire pour la bonne gestion de ce budget.

**4 – AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

Monsieur Jérôme NEVEU, Adjoint aux Finances expose au Conseil Municipal le résultat de clôture de l'exercice 2024 du budget de la Commune.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affectée à investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	162 006,52 €	-	- 297 923.18 €	- 135 916.66 €
Fonctionnement	479 542,84 €	-	132 081.60 €	611 624.44 €
<b>TOTAL</b>	<b>641 549,36 €</b>	<b>-</b>	<b>- 165 841.58 €</b>	<b>475 707.78 €</b>

**Délibération n° 25-03.02 : Affectation du résultat 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. Belhomme, Mme Coren, M. Le Foll)

☞ DECIDE d'affecter les résultats dans le budget de la Commune, comme suit :

<b>AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024</b>	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	479 542,84 €
Résultat de l'exercice : Excédent	132 081.60 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE AU 31.12.2024</b>	<b>611 624.44 €</b>
* Déficit de la Section d'Investissement (R. 1068 et D. 001)	<b>135 916.66 €</b>
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (R. 002)	<b>475 707.78 €</b>

**5 – TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2025**

La direction des services fiscaux d'Eure et Loir a notifié les nouvelles bases d'imposition des différentes taxes. Le montant des bases poursuit sa hausse, ce qui entraîne une évolution des taxes.

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas augmenté ses taux depuis 2020.

**Délibération n° 25-03.03 : Taux de la fiscalité directe locale 2025**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

☞ VOTE les taux suivants pour l'année 2025 :

	Proposition Taux 2025
Taxe d'Habitation	10,67 %
Taxe Foncier Bâti	39,17 %
Taxe Foncier non Bâti	33,26 %

## **6 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025**

Monsieur le Maire rappelle que les Conseillers Municipaux qui sont liés à certaines associations doivent quitter la salle lors du vote des subventions.

Les membres de la Commission Vie Publique, lors des réunions en date du 30 janvier 2025 et du 10 mars 2025, ont étudiés les demandes de subventions faites par les associations, pour l'année 2025.

*Monsieur BAILLEUX précise qu'il n'avait pas participé à la Commission Vie Publique lors du travail sur ce sujet.*

*Monsieur BAILLEUX, Mme ARTH et M. BELHOMME sortent de la salle : ils ne prennent pas part au vote.*

*L'organisation du vote est donc assurée par M. Blangy, 1<sup>er</sup> Adjoint.*

### **Délibération n° 25-03.04 : Subventions aux Associations 2025**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des votants**

**11 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Le Foll n'ayant pas pu participer au vote)**

☛ **APPROUVE** le versement de chaque subvention tel qu'indiqué ci-après

☛ **PRECISE** que la dépense correspondante sera inscrite au Budget Primitif 2025, à l'article 6574 "Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé"

Association	Montant	Association	Montant
A.F.M. Téléthon	100 €	Les BLES D'OR de Gasville-Oisème	1 600 €
A.J.L. de Gasville-Oisème	1 000 €	La Ligue contre le Cancer	100 €
Association sportive Collège Soutine Saint-Prest	300 €	APF France Handicap (Paralysés de France)	200 €
APE Collège Soutine de Saint-Prest	500 €	La PREVENTION ROUTIERE	100 €
FRANCE ADOT 28 (don d'organes)	100 €	SCRABBLE Gasville-Oisème	300 €
FRANCE VICTIMES 28 (chien Team's)	100 €		
Le PANIER DE LA ROGUENETTE	500 €		<b>4 900 €</b>

## **7 – BUDGET PRIMITIF 2025**

Le projet de budget 2025 a été étudié lors de la Commission Finances du 06 Février 2025, puis présenté en détail à tous les élus lors de la réunion de travail du 06 Mars 2025.

Le budget est équilibré à hauteur de 1 430 113.78 € en section de fonctionnement et en section d'investissement à hauteur de 1 584 447.66 €.

*Madame COREN informe qu'elle n'approuve pas l'ensemble des dépenses de fonctionnement.*

*Monsieur le Maire rappelle que le rôle des commissions est justement de pouvoir travailler ouvertement sur les préparations budgétaires.*

*Monsieur Belhomme demande quelles sont les ventes immobilières qui sont envisagées cette année.*

### **Délibération n° 25-03.05 : Budget Primitif 2025**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité**

**12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. Belhomme, Mme Coren, M. Le Foll)**

☛ **ADOPTE** le Budget Primitif 2025 de la Commune.

☛ **DONNE** tous pouvoirs Monsieur le Maire pour la bonne exécution de ce budget.

## 8 – TARIFS PERISCOLAIRES

Lors de la Commission des Affaires Scolaires en date du 20 Mars 2025, il a été proposé de maintenir les tarifs des services périscolaires. Il n'y a donc pas lieu de délibérer ce jour.

Les tarifs actuels qui sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024, ont été votés par délibération n° 24-04.05 du 11 Avril 2024 :

## 9 – TARIF POUR UNE PIECE DE THEATRE

Lors de la Commission vie Publique, en date du 10 Mars 2025, il a été proposé de mettre en place un tarif pour une représentation de théâtre qui aura lieu le 05 Avril 2025.

Les membres de la commission proposent un tarif à 5.00 € par personne.

### **Délibération n° 25-03.06 : Tarif pour une pièce de théâtre**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

☛ **FIXE** le tarif de droit de place pour le théâtre, à 5.00 € par personne.

☛ **PRECISE** que ce tarif est applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

## 10.1 – DEMANDE DE SUBVENTION : ECLAIRAGE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

L'éclairage de la Maison des Associations est de mauvaise qualité, et vétuste.

Dans la continuité des travaux de rénovations énergétiques entrepris sur la commune, il est étudié la réfection complète de l'éclairage de ce bâtiment.

### **Délibération n° 25-03.07 : Eclairage de la Maison des Associations : Demande de subventions 2025**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

☛ **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds de Concours 2025 de Chartres Métropole, au taux de 50 %

☛ **PRECISE** que le plan de financement retenu est le suivant :

Cout estimé du projet	HT	4 991.35 €
FdC 2025	50%	2 495.67 €
Reste à charge	50%	2 495.68 €

## 10.2 – DEMANDE DE SUBVENTION : CAMPAGNE DE SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE

L'objectif de cette campagne est de renforcer et remplacer la signalisation horizontale et verticale, afin de sécuriser la circulation dans les rues de la commune : marquage routier, création d'ilots, mise en place de balises lumineuses et de balises de contournement.

*Monsieur Blangy et Monsieur Bailleux appuient sur le fait qu'il est utile de compléter la signalisation déjà en place, afin de sécuriser plusieurs secteurs de la commune.*

*Monsieur Blangy rappelle qu'il est nécessaire que tous les acteurs se sentent responsables lorsqu'ils sont sur la route. Des comptages récents relèvent que la vitesse est élevée sur le bourg.*

**Délibération n° 25-03.08 : Campagne de signalisation horizontale et verticale : Demande de subventions 2025**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

☞ SOLLICITE une subvention au titre du Fonds de Concours 2025 de Chartres Métropole, au taux de 50 %

☞ PRECISE que le plan de financement retenu est le suivant :

Cout estimé du projet	HT	26 019.48 €
FdC 2025	50%	13 009.74 €
Reste à charge	50%	13 009.74 €

**11 – SUPPRESSION DE 2 POSTES ANIMATEURS (9H30 ET 18H30)**

Monsieur le Maire rappelle le contexte :

L'animatrice de la commune occupait 2 postes : 9h30 annualisées sur le temps périscolaire et 18h30 annualisées pour le café culturel (soit un total de 28h00 hebdomadaires annualisées).

Compte tenu de la demande formulée par l'animatrice de la commune, sollicitant une diminution de son temps de travail, un poste à 25h00 a été créé par le conseil municipal le 19 novembre 2024. La nomination sur ce nouveau poste a été effective au 1<sup>er</sup> mars 2025.

Il convient maintenant de supprimer le poste d'animateur à 9h30 ainsi que le poste d'animateur à 18h30.

Considérant l'avis du CST en date du 03 février 2025, qui a émis un avis favorable pour ces 2 suppressions,  
Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal,

**Délibération n° 25-03.09 : Suppression de 2 postes Animateurs (9h30 et 18h30)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

☞ ACCEPTE la suppression d'un poste d'animateur à 9 h 30 annualisées, créé par délibération n° 23-04.03 du 20 Avril 2023,

☞ ACCEPTE la suppression d'un poste d'animateur à 18 h 30 annualisées, créé par délibération n° 23-04.02 du 20 Avril 2023,

☞ DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.

**12 – VALIDATION DE DEVIS**

Lors des commissions travaux, les dossiers suivants ont été étudiés, pour lesquels les membres du conseil municipal sont sollicités pour donner leur avis :

**1. > Eclairage de la Mairie**

Lors du conseil Municipal du 05 Janvier 2023, nous avons sollicité des subventions pour les travaux de rénovation énergétique de la Mairie.

La Préfecture nous a attribué 20 % au titre du DETR 2023

Le Département nous a attribué 30 % au titre du FDI 2023

Le reste à charge pour la Commune est donc de 50 %

3 sociétés ont été contactées pour cette étude.

Le devis de la société Queinnec est, certes, plus élevé, mais il est également plus complet :

Changement de la totalité des éclairages, renforcement des éclairages extérieurs avec détecteurs, optimisation des détecteurs existants.

L'étude des économies d'énergies relève que cet investissement pourrait être rentabilisé en 6 – 7 ans.

Les membres de la commission travaux ont retenu à l'unanimité la proposition de la société QUEINNEC.

**Le Conseil Municipal se prononce favorable à l'unanimité pour**

☛ VALIDER le choix de la société QUEINNEC

### **2. > Campagne de signalisation horizontale et verticale**

Pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de refaire et renforcer les marquages au sol, ainsi que le panneauage dans la commune.

Nous venons de solliciter une subvention de 50 % au titre du Fonds de Concours 2025 de Chartres Métropole.

Le reste à charge pour la Commune serait donc de 50 %

2 sociétés ont été contactées pour cette étude.

Les membres de la commission travaux ont retenu à l'unanimité la proposition de la société ESVIA.

**Le Conseil Municipal se prononce favorable à l'unanimité pour**

☛ VALIDER le choix de la société ESVIA

### **3. > Tracteur tondeuse**

Le tracteur-tondeuse qui était aux services techniques est tombé en panne, par cause de vétusté. Il n'est plus utilisable. Ce matériel est essentiel pour permettre aux agents d'accomplir leurs missions dans de bonnes conditions.

Lors du Conseil Municipal du 18 Décembre 2024, nous avons sollicité une subvention de 50 % au titre du Fonds de Concours 2025 de Chartres Métropole.

Le reste à charge pour la Commune serait donc de 50 %

2 sociétés ont été contactées pour cette étude.

Les membres de la commission travaux ont retenu à l'unanimité la proposition de la société GARDEN EQUIPEMENT.

Messieurs Belhomme évoque qu'il n'aurait pas fait le choix de ce type de matériel.

Monsieur le Maire précise qu'il a bien été rappelé aux agents d'utiliser ce matériel à une vitesse plus lente, surtout dans le cas où les espaces verts sont humides, comme évoqué par M. Belhomme.

**Le Conseil Municipal se prononce favorable à l'unanimité pour**

☛ VALIDER le choix de GARDEN EQUIPEMENT, pour le modèle JOHN-DEERE

## **13 – TRAVAUX DE RENATURATION DES COURS D'ÉCOLES : TRANCHE 1**

Le principe de renaturation des cours des écoles a été validé par les membres du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2024. Des subventions auprès des différents partenaires, à hauteur de 80 %.

Le principe des honoraires du Cabinet Gilson a été validé lors du Conseil Municipal du 10 février 2025.

Les travaux seront attribués à une société, après une procédure de consultation des entreprises, sous forme de marché en procédure adaptée.

Le Maître d'œuvre rédige le dossier de consultation des entreprises.

Il est donc nécessaire d'autoriser le Maire à lancer cette procédure.

Monsieur Bailleux précise qu'un projet du plan a été présenté à la commission des affaires scolaires, ainsi qu'aux parents d'élèves. Ce projet a été co-construit avec tous les acteurs concernés.  
Le calendrier prévoit la réalisation des gros travaux dans le courant de l'été 2025.

Madame Coren demande le rappel du cout de ce projet.

**Délibération n° 25-03.10 : Travaux de renaturation des cours d'écoles - Tranche 1 :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité**

**12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. Belhomme, Mme Coren, M. Le Foll)**

☞ **AUTORISE** le Maire à lancer les procédures de marché et de consultations relatives à la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de renaturation des cours des écoles,

☞ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ces procédures.

**14. INFORMATIONS DIVERSES**

Nous n'avons reçu aucune question écrite de la part des Conseillers Municipaux.

☞ La commune envisage de travailler avec un organisme dans le but d'accueillir des personnes devant faire des heures de Travail d'intérêt Général, comme de nombreuses communes en Eure-et-Loir.

☞ Manifestations

Le concert Jazz de Mars a eu un bon succès, comme la soirée choucroute.

Le carnaval aura lieu le samedi 29 mars prochain.

☞ Comité des fêtes

Des habitants se sont manifestés favorablement pour cette création. Une communication sera faite prochainement.

☞ Comptage routier

Un comptage de vitesse et de densité de circulation a été réalisé. Les résultats ne sont pas bons.

Cette étude va nous permettre de poursuivre l'étude dans ce secteur pour sécuriser la circulation des véhicules et des piétons.

☞ Fresque de l'Eglise

Le Sénateur Albéric de Montgolfier pourra nous aider dans la constitution d'un dossier de rénovation de cette fresque. Accompagné de ses collaborateurs, ils nous ont confirmé qu'il n'y a pas d'urgence car cette fresque ne se dégrade pas.

☞ Cimetière

Une cartographie vient d'être réalisée par un drone, afin de mieux pouvoir suivre les concessions de celui-ci.

☞ Pièges photographiques

2 Pièges photographiques ont été installés dans la commune, avec accord du Procureur de la République, dans le but de lutter contre les dépôts sauvages.

*La séance est levée à 19 h 40*

Le Maire,  
**Grégoire BAILLEUX**



Le Secrétaire de séance,  
**Marinette CORNE**